RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00391
Numéro SIREN : 423 571 934
Nom ou dénomination : EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2021 sous le numéro de dépôt 1326

OLIVIER DIETSCH
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE NANCY

EXPERT JUDICIAIRE INSCRIT PRÈS LA COUR
D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : olivier.dietsch@secef.fr

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL,
Société Anonyme, en Société par Actions Simplifiée

OLIVIER DIETSCH

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE NANCY

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE NANCY

EXPERT JUDICIAIRE INSCRIT PRÈS LA COUR
D'APPEL DE NANCY

NANCY
3, rue de Turique - B.P. n° 50350
54006 NANCY Cedex
Tél. 03 83 98 65 25
Fax 03 83 96 27 47
E-mail : olivier.dietsch@secef.fr

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL

Société Anonyme
2 Allée d'Evry
Technopôle Nancy Brabois
54600 VILLERS LES NANCY
423 571 934 RCS NANCY

OLIVIER DIETSCH

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société Anonyme
2 Allée d'Evry
Technopôle Nancy Brabois
54600 VILLERS LES NANCY

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, Société Anonyme, en Société par Actions Simplifiée.

Aux actionnaires,

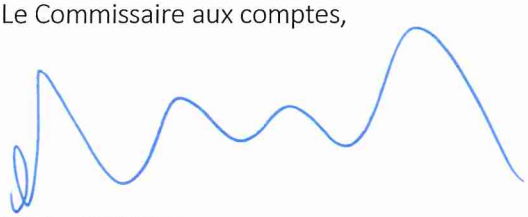
En ma qualité de commissaire aux comptes de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL et en application des dispositions de l'article L.225-244 du code de commerce j'ai établi le présent rapport afin de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Mes travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nancy, 18 février 2021,

Le Commissaire aux comptes,



Olivier DIETSCH